

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**FINANCES**

**CRÉDITS ANTICIPÉS  
D'INVESTISSEMENT 2019**

Délibération : **12.2018.081**

Transmis en préfecture le :

**12 décembre 2018**

Séance du : **11 décembre 2018**

Compte-rendu affiché le **13 décembre 2018**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **5 décembre 2018**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves  
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe  
GODIGNON, Guillaume COUALLIER, Karine  
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-  
MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS,  
Marie-Paule GAY, Yves GAVAUT, Lucienne  
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,  
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard  
GUEDON, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe  
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette  
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,  
Pascal BARD

**Membres absents excusés à la séance :**

Odette BONTOUX, Isabelle PICHERIT, Olivier  
BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Aurélien  
CALLIGARO

**Pouvoirs :**

Odette BONTOUX à Pascale ROTIVEL, Isabelle  
PICHERIT à Mohamed GUOUGUENI, Olivier  
BROSSEAU à Guillaume COUALLIER, Anne-Marie  
JANAS à Roland CRIMIER, Aurélien CALLIGARO à  
Jean-Philippe LACROIX

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

## **RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON**

Comme chaque année, dans l'attente du vote du Budget Primitif et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'exécutif est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En outre, concernant la section d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, exclusion faite du remboursement de la dette.

Aussi, il est proposé d'autoriser les crédits d'investissement nécessaires pour faire face à des situations d'urgence mais aussi pour permettre la poursuite des opérations engagées dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Cette délibération est valable jusqu'à l'adoption du budget 2019 par le Conseil municipal.

Par ailleurs, il est nécessaire d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les différents documents d'urbanisme au regard des projets votés et initiés en 2018 tels que la réfection des toitures de la médiathèque B612 et du gymnase d'Aubarède, l'aménagement des locaux de la crèche Roule Virou au Pôle Service Public, la requalification du Centre Social et Culturel des Barolles ainsi que ceux en lien avec les crédits d'investissement concernant les travaux courants au sein des établissements scolaires, gymnases et structures jeunesse et petite enfance...

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses de l'exercice 2019 selon les modalités ci-après :

<b>BUDGET PRINCIPAL VILLE - DEPENSES TTC</b>		
01/165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
90/275	Dépôts et cautionnements versés	1 250,00
72/2041642	Subventions d'investissement - Logements (Loi SRU)	65 000,00
90/20422	Subventions d'investissement - Plan façades centre ville	10 000,00
020/2158	Matériel	10 000,00
823/2121/104	Plantation d'arbres - Divers sites	10 000,00
822/2128/205	Voirie - Travaux de proximité	20 000,00
814/2152/205	Voirie - Éclairage Public - Remplacement et mise en conformité des armoires de commande	10 000,00
814/2152/205	Voirie - Pose de fourreaux notamment pour panneaux électoraux	10 000,00
90/2138/210	Réserves foncières - Prémption	50 000,00
110/2152/218	Vidéo-tranquillité - Travaux	3 000,00
110/2188/218	Vidéo-tranquillité - Matériel	10 000,00
020/2184/300	Mobilier	2 000,00
020/2135/307	Travaux tous bâtiments (P3, mise en sécurité, mise en conformité, travaux d'urgence et accessibilité, ascenseur)	100 000,00

20/2128/499	Travaux tous groupes scolaires (travaux extérieurs)	20 000,00
20/2135/499	Travaux tous groupes scolaires (travaux intérieurs )	20 000,00
412/2128/599	Travaux stades	21 000,00
422/2135/699	Travaux structures jeunesse	5 000,00
321/2135/701	B612 - Etudes suite sinistre toiture	15 000,00
64/2135/899	Structures petite enfance - Aménagement crèche Roule Virou	100 000,00
020/2051/1001	Informatique - Logiciels, licences	8 000,00
020/2135/1001	Informatique - Travaux	6 000,00
020/2183/1001	Informatique - Matériels	16 000,00
020/2188/1002	Électroménager	8 000,00
	<b>Total</b>	<b>522 250,00</b>

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et à signer les différents documents d'urbanisme et notamment les dossiers de déclarations préalables, permis de construire relatifs aux opérations qui seront engagées dans le cadre de ces crédits anticipés et particulièrement ci-dessous :

- \* Rénovation de la toiture de la médiathèque B612,
- \* Rénovation de la toiture Gymnase d'Aubarède,
- \* Aménagement de la crèche Roule Virou,
- \* La requalification du Centre Social et Culturel des Barolles.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE**  
**Motion adoptée par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



### **Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

### **Liste des élus s'étant ABSTENUS**

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.